



PONT SUR SAMBRE

Bulletin Municipal



Le Pontois

NOVEMBRE 2020

Mairie de PONT SUR SAMBRE
30 Rue de Quartes
59138 PONT SUR SAMBRE
03.27.67.22.22
03.27.67.47.31
mairie.pontsursambre@wanadoo.fr
www.pont-sur-sambre.fr



Infos Mairie

.....

Pour toute demande de rendez-vous avec Monsieur le Maire ou les élus, vous pouvez contacter le secrétariat au **03 27 67 22 22** ou par mail : mairie.pontsursambre@wanadoo.fr



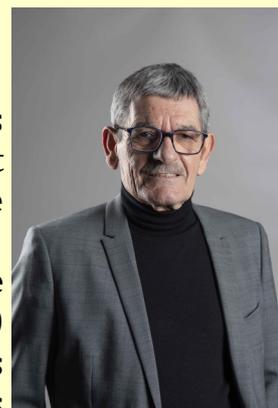
Sommaire

.....

* La vie festive :	p 3/5
* Enfance/Jeunesse	p 6/7
* Accueils de loisirs	p 8
* Action sociale	p 9/10
* Culture	p 11
* Travaux	p 12/13
* Civisme	p 14
* Vie associative	p 15/19
* Informations municipales	p 20
* Informations pratiques	p 21/23
* Infos COVID	p 24

Chères Pontoises, Chers Pontois,

Depuis plusieurs mois, nous vivons tous au rythme de la COVID-19. Ce virus court toujours. Il est présent dans chacun de nos actes et conditionne notre quotidien. Sur les 43 communes de l'Agglomération, qui comprend 125 000 habitants, le taux est passé de 102 cas pour 100 000 au mois d'août à 265 cas au mois de septembre. Depuis, ce chiffre ne cesse d'augmenter.



Restons vigilants ! Le respect des gestes barrières est essentiel : port du masque dans les lieux clos, respect de la distanciation sociale, lavage fréquent des mains.

Cette question de santé publique est l'affaire de chacun. Les mesures mises en place et édictées par le Gouvernement doivent s'appliquer sans réserve. **Toutes les informations que vous trouverez dans ce bulletin municipal sont susceptibles d'être modifiées en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.**

Concernant les manifestations municipales, il a été décidé de maintenir les commémorations qui se déroulent à l'extérieur soit celles du 11 novembre et du 05 décembre en limitant le nombre de personnes.

Par contre, toutes les autres manifestations sont annulées : spectacles de Noël dans les écoles, au CCAS ...

Les commissions municipales s'adaptent aux événements et proposeront d'autres solutions pour que la Magie de Noël opère tout de même.

Prenez soin de vous.

Je vous souhaite, chères Pontoises et chers Pontois, de bonnes fêtes de fin d'année.

Michel DETRAIT - Maire

INFORMATION CORONAVIRUS PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Annulations

Nous avons le regret de vous informer que le contexte sanitaire actuel nous oblige à **annuler toutes les manifestations de fin d'année.**

Par conséquent, les manifestations liées aux Fêtes de Noël n'auront pas lieu.

La traditionnelle cérémonie des vœux, prévue initialement le 12 janvier 2021 est, elle aussi, annulée.

Départs à la retraite

Deux membres du personnel communal ont fait valoir leur droit à la retraite cette année.

Il s'agit de Madame VERIN Marie-Annick, qui occupait les fonctions de responsable des ressources humaines et de Monsieur HERREMAN Philippe, responsable de la restauration municipale. Nous les remercions pour leur investissement au sein de la commune pendant toutes ces années et leur souhaitons une belle et agréable retraite.

Et nous souhaitons la bienvenue à :

Madame BOURGOIN Annunziata qui a repris le poste de madame VERIN et Monsieur CAZE Geoffrey nouveau responsable de la restauration municipale.



Distribution des colis des aînés

Les membres du Conseil Municipal déposeront chez les personnes âgées de plus de 65 ans, le samedi 19 décembre 2020, le traditionnel colis de fin d'année, dans le respect des gestes barrières. En cas d'absence ce jour là, merci de prévenir les services administratifs au 03.27.67.22.22.

Pour ces personnes, le colis sera disponible en Mairie le lundi 21 décembre et le mardi 22 décembre 2020.



Commission extra-municipale de bienfaisance fraternelle

REJOIGNEZ-NOUS!

Lors du Conseil Municipal du 09 octobre, a été votée la mise en place d'une commission extra-municipale. Cette commission associe les élus et les Pontoises et Pontois intéressés pour participer à l'organisation de la Mi-Carême.

Si vous êtes motivés pour intégrer celle-ci, faites-vous connaître par téléphone au 03.27.67.22.22, par mail : mairie.pontsursambre@wanadoo.fr avant le 10 décembre 2020.

Cette commission sera composée de 11 membres. S'il y a plus de candidats que de places prévues, un tirage au sort aura lieu.

Le travail réalisé en commun permettra d'aboutir à des réalisations qui répondront, au mieux, aux besoins de tous !



Les Commerces

Une nouvelle collaboration

Cabinet d'ostéopathie

Monsieur Florent NOYELLE a le plaisir d'accueillir un nouveau collaborateur au cabinet pour assurer des consultations plus tardives en semaine ainsi que le samedi !

Clément Sevin Ostéopathe D.O., diplômé de l'Institut Supérieur d'Ostéopathie de Lille assurera dès la mi-octobre 2020 les consultations du lundi au vendredi de 17h à 20h et le samedi.

Conscientieux et appliqué, Clément a reçu une formation initiale complète (pédiatrique, sportive, etc.) et saura traiter tout le monde : du bébé à l'adulte, en passant par le sportif, ainsi que les urgences.

Monsieur NOYELLE continue d'assurer les consultations du lundi au vendredi de 9h à 17h (avec un nouveau créneau à 13h15).

Monsieur SEVIN, quant à lui vous accueillera du lundi au vendredi de 17h00 à 20h et le samedi.

Informations au 03.27.57.61.73 ou 06.78.78.48.81



Monsieur SEVIN assure également des consultations à domicile : 06.37.01.57.25 - sevin.osteo@gmail.com

La Municipalité est ravie de ce partenariat de deux Pontois !

La pharmacie

Les travaux de la pharmacie sont achevés.

**Retrouvez toute l'équipe de Madame Sevin au 136 Grand Rue à Pont Sur Sambre.
Félicitations à Madame SEVIN pour cette belle réalisation !**



Horaires d'ouverture :

Lundi : 14h—19h

Du mardi au vendredi : 09h - 12h / 14h - 19h

Samedi : 09h—12h

Contact :

Tel : 03.27.67.21.44

Mail : pharmaciasevin@gmail.com



Pharmacie Sevin Pont sur Sambre

De nouvelles enseignes à Pont sur Sambre !

A vos souhaits !

Madame DELAPORTE Emilie et son équipe vous accueillent au 152 Grand Rue. Spécialisée dans la création et la réalisation de supports imprimés, cette entreprise apportera sa pierre à la construction de votre mariage sur-mesure à travers les faire-part originaux, des marque-pages personnalisés... Cette boutique vous réserve de belles surprises.

*Le lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi
de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00*



Contact : 06 43 13 71 22

emilie@a-vos-souhaits-france.fr

<http://www.a-vos-souhaits-france.fr/>

 A Vos Souhaits France



Contact : 06 08 02 32 36

 La Patate

La Patate

L'équipe de la Patate est heureuse de vous accueillir du lundi au dimanche de 11h30 à 14h00 et de 18h30 à 21h00 (22 H le Week-end) sur le parking de Cocci Market

Fermée le mercredi et le dimanche midi

La Patate travaille avec des produits locaux. Il y en a pour tous les goûts : snack friterie, burgers, sandwiches, pitta, tacos...

Elan

Faire le plein d'essence à Pont sur Sambre va de nouveau être possible.

L'ouverture est prévue pour début novembre

Une station essence, sous l'enseigne ELAN s'installe à l'entrée de Pont sur Sambre. Pour l'instant en libre-service 24h sur 24, il est prévu d'améliorer les services prochainement. A suivre !



Cabinet Vétérinaire

Madame DEJONGHE a quitté Pont sur Sambre pour d'autres horizons.

Nous avons le plaisir d'accueillir les Docteurs RAMETTE, DESSARS et GAVAGE
au 115 Grand Rue - 59138 PONT SUR SAMBRE

03.27.66.41.41

mail : veterinaire.pontsursambre@gmail.com

Consultations sur rendez-vous

Garde 24h/24 - 7j/7 au 03.27.07.04.07 à la clinique vétérinaire de Maroilles

Infirmière Libérale

Madame DELACOURT-HUFTIER Annabelle, infirmière libérale
est installée à Pont sur Sambre au 132 Rue du 8 Mai 1945.

Pour toute demande, contactez le 06.71.74.76.50



**DELACOURT-HUFTIER
Annabelle
Infirmière D.E.**

Enfance / Jeunesse

Rentrée scolaire 2020

221 élèves ont effectué leur rentrée dans les deux écoles de la Commune.

A tous, enseignants, personnel éducatif, enfants, nous souhaitons une très bonne année scolaire, meilleure que la précédente.

A l'école maternelle

L'effectif actuel est de 92 élèves, répartis en 4 classes :

- 25 élèves en tout-petits et petite section chez Mme PAYET (7 tout-petits et 18 petits)
- 24 élèves en petite et moyenne section chez Mme BAILLEUL (9 petits et 15 moyens)
- 21 élèves en moyenne et grande section chez Mme DELANNOY (9 moyens et 12 grands)
- 22 élèves en grande section chez Mme VINCENT

Madame VINCENT, directrice de l'école maternelle est déchargée le vendredi pour effectuer toutes les tâches administratives, elle est donc remplacée par Madame BROGNIEZ.

Madame DUPRIEZ, enseignante titulaire en tant que brigade est rattachée à l'école.

L'école maternelle a été classée : établissement en démarche de développement durable par l'Académie de Lille. **Le label E3D** a donc été décerné à l'école - **au niveau 1 : engagement** - du 01/09/2020 au 01/09/2023 pour les mesures mises en place au sein de la structure : composteur - carré potager - consignes de tris dans les classes... **FELICITATIONS !!**

A l'école élémentaire

L'effectif actuel est de 129 élèves, répartis en 5 classes :

- 26 élèves en CP chez Mme GILLET et Mme AZEVEDO
- 25 élèves en CE1 chez Mme DELAVAL
- 25 élèves en CE1/CE2 chez Mme VIOLET (8 CE1 et 17 CE2)
- 27 élèves en CE2/CM1 chez Mme MAES (6 CE2 et 21 CM1)
- 26 élèves en CM2 chez M. BERNARD

Madame VIOLET, directrice de l'école élémentaire est déchargée le vendredi pour effectuer toutes les tâches administratives, elle est donc remplacée par Madame LABIS.



Obligation scolaire dès 3 ans

L'instruction est obligatoire pour chaque enfant dès l'âge de 3 ans.

Le Maire est la première des autorités intervenant en matière de contrôle de l'obligation scolaire au côté de l'autorité académique et du procureur de la République saisi en cas d'infraction à cette obligation.

Le maire a l'obligation de recenser tous les enfants soumis à l'obligation scolaire résidant dans sa commune et dresse chaque année la liste des enfants d'âge scolaire.

Par conséquent, si votre enfant de trois ans n'est pas scolarisé ou est inscrit à un programme d'enseignement par correspondance, nous vous invitons à le faire savoir en Mairie.

Garderie périscolaire

Un accueil périscolaire est proposé aux enfants de l'école maternelle et primaire :

- de 7h30 à 08h30. L'accueil s'effectue au restaurant scolaire (cour de l'école élémentaire)
- De 16h30 à 18h30, à l'école élémentaire.

Le tarif est fixé en fonction du quotient familial. (toute heure entamée est dûe)

- le petit déjeuner et/ou le goûter sont facultatifs, au prix de 0,50 €



Restauration

Pour la restauration, il convient d'acheter des tickets de cantine, vendus par carnet de 10 tickets en Mairie

- le lundi : de 13h30 à 17h00
- Le mercredi : de 09h00 à 12h00
- Le samedi : de 09h00 à 12h00

Le tarif est déterminé selon le Quotient Familial de la CAF.

Pour les élèves des écoles, le service de restauration fonctionne chaque jour d'école

- au réfectoire à l'intérieur de l'école maternelle, pour les enfants d'âge maternel
- au réfectoire de l'école élémentaire, pour les enfants du CP au CM2

Les menus sont disponibles à l'accueil de la Mairie et consultables sur le site internet de la Ville .



Des animations seront proposées par Geoffrey CAZE et son équipe pour des événements particuliers (Halloween, Noël ...), en partenariat avec le service animation.

Un repas spécial sur le thème d'Halloween a été organisé ce mardi 03 novembre.

Calendrier des vacances scolaires



Vacances de la Toussaint : du samedi 17 octobre 2020 au dimanche 1er novembre 2020 inclus

Vacances de Noël : du samedi 19 décembre 2020 au dimanche 3 janvier 2021 inclus

Vacances de février : du samedi 20 février 2021 au dimanche 7 mars 2021 inclus

Vacances d'avril : du samedi 24 avril 2021 au dimanche 9 mai 2021 inclus

Pont de l'ascension : du jeudi 13 mai 2021 au dimanche 16 mai 2021

Vacances d'été : à partir du mercredi 7 juillet 2021

Accueils de Loisirs - Recrutement animateurs

La Municipalité met en place une semaine de centre de loisirs pendant les vacances scolaires (sauf pendant les vacances de Noël).

A cet effet, nous recrutons des animateurs diplômés BAFA.

Dynamiques, créatifs, avec le sens des responsabilités, nous vous invitons à transmettre votre CV et lettre de motivation en Mairie en précisant vos disponibilités.

Plus d'informations auprès du service jeunesse au 06.88.65.15.65



Accueils de Loisirs

Juillet 2020

Cet été, le contexte sanitaire nous a contraint à baisser la capacité d'accueil du centre de loisirs. 8 maternels, 20 primaires et 10 ados ont été accueillis pendant 4 semaines, en juillet.

Au programme : laser-tag, réalité virtuelle, labyrinthe de maïs, zoo, kayak, warrior adventure.

Activités offertes par le Conseil départemental du Nord : éveil sportif, échec, golf, skateboard, disc-golf, athlétisme

Activités offertes par la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre : hip-hop, percussions et atelier du cirque

Le Club VTT Pontois et notamment Monsieur HUVELLE Richard a encadré une sortie VTT avec les plus grands.

Toutes les activités ont été effectuées dans le respect des protocoles sanitaires.

Les enfants ont été ravis !



Toussaint

Pour ces vacances, il y avait 16 places disponibles pour les maternels et 32 pour les primaires et adolescents.

Au programme : ateliers vitraux, peinture des doigts, activité « Ohé du bateau »

Et pour les activités sportives en partenariat avec le Conseil Départemental éveil sportif, rugby et volley-ball.

Une semaine où la bonne humeur était au rendez-vous !



Aide Sociale

Noël du CCAS

Les manifestations de fin d'année sont annulées. Toutefois, les actions continuent ! Si vous êtes bénéficiaires du RSA « sans prime d'activité » ou du RSA « majoré », venez inscrire vos enfants de moins de 12 ans, en mairie, **jusqu'au 28 novembre 2020 inclus**, munis d'un justificatif de la CAF, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Le Père Noël aura une surprise pour vos enfants !



Filobus



Filobus est un service de transport à la demande mis en place par STIBUS.

1. **Inscription** : pour bénéficier du service Filobus, une carte d'adhérent gratuite est nécessaire. Elle vous sera envoyée après votre premier appel.
2. **Horaires** : Filobus fonctionne du lundi au samedi (sauf fériés) entre 8h30 et 18h00.
3. **Réservations** : il suffit de téléphoner au 0 800 800 204 et de choisir en toute liberté le jour et l'heure de prise en charge. Le centre de réservation est ouvert du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.
4. **Tarification** : le service Filobus est gratuit pour les détenteurs de la carte Senior Stibus. Pour les autres, il est accessible avec un ticket Filobus disponible auprès des conducteurs pour 1€30 seulement par voyage
5. **Voyage** : je me rends au point d'arrêt Filobus le plus proche, au jour et à l'heure convenus. Je me rends dans une commune desservie par le service, à savoir : Aulnoye-Aymeries, Bachant, Berlaimont, Leval, La Longueville, Vieux-Mesnil, Monceau Saint Waast, Hargnies, Ecuelin, Saint Remy Chaussée, Noyelles sur Sambre, Sassegnies.

Voici les points d'arrêt sur la Commune :

Grand Rue : au pont à pont, à la Tour, aux 4 feux - Salle Louis Demade - Rue des Charmes - Rue Notre Dame - Résidence les Tilleuls - Rue Bel Air - Cimetière

Bus France Services

Pour vous aider dans vos démarches, le Bus France Services stationnera face au foyer d'accueil Francis Burillon :

Le lundi 9 novembre et le lundi 14 décembre :
de 09h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00.



Information COVID-19 :

Prise de rendez-vous fortement conseillée par téléphone au 03.59.73.18.20 ou par courriel : avesnois.franceservices@lenord.fr

Le port du masque et la désinfection des mains sont obligatoires pour entrer dans les locaux.

CLIC du Val de Sambre

Le CLIC est un service destiné aux personnes âgées de plus de 60 ans, aux personnes relevant de la MDPH et aux professionnels.

Vous avez besoin d'être aidé pour préserver votre autonomie?

Le CLIC du Val de Sambre Relais Autonomie vous accueille, vous écoute et vous oriente pour faciliter vos démarches dans le respect de vos choix de vie.

Ses engagements :

- vous proposer un accueil physique de qualité et de proximité
- Vous délivrer une information individualisée et adaptée
- Vous aider dans l'expression de vos besoins et dans la sollicitation des aides existantes
- Vous orienter si nécessaire vers un service approprié



Pour une prise de rendez-vous, contactez **le 03.27.56.16.44**

Les locaux sont situés au 19 Mail de la Sambre à MAUBEUGE

Une permanence a lieu tous les mercredis de 09h00 à 12h00 à la Mairie d'Aulnoye-Aymeries.

Campagne 2020-2021 de vaccination contre la grippe saisonnière

La campagne de vaccination contre la grippe saisonnière a débuté depuis le 13 octobre.

L'épidémie de coronavirus nous montre chaque jour combien les complications d'une maladie infectieuse sont graves chez les personnes âgées ou fragiles. Il faut à tout prix les prévenir. Dans le cas de la grippe, c'est possible car un vaccin est disponible. La vaccination réduit le risque de complications graves et réduit aussi le risque de transmission du virus.

C'est la raison pour laquelle, la Haute Autorité de Santé, rappelle l'importance particulière de la vaccination pour la protection des personnes à risque de développer des formes graves de la grippe et insiste sur la nécessité de les vacciner en priorité.

L'assurance maladie prend en charge à 100 % le vaccin pour les personnes assurées sociales et étant éligibles à la vaccination. Alors n'hésitez pas !



NOUS NE SOMMES PAS TOUS ÉGAUX FACE AUX VIRUS.

CONTRE LA GRIPPE, PROTÉGEZ-VOUS, VACCINEZ-VOUS.

La grippe peut entraîner des complications graves chez les personnes les plus fragiles. Si vous avez 65 ans ou plus, si vous êtes atteint d'une maladie chronique, si vous êtes enceinte... Contre la grippe, vaccinez-vous dès maintenant.

PARLEZ-EN À UN PROFESSIONNEL DE SANTÉ

Médiathèque

MEDIATHEQUE F. DEL MARLE



Mardi : 15h15 – 18 h
Mercredi : 14 h- 18 h
Jeudi : 15h15 – 18 h
Vendredi : 15h15 – 18 h
Samedi : 14 h – 18 h

Tel : 03 27 62 76 15

Facebook : mediatheque del marle pont surambre

Pendant cette période de confinement, la médiathèque est fermée au public. Un service « drive » vous est proposé. Nous vous invitons à contacter la médiathèque par téléphone au 03.27.62.76.15, par mail : mediatheque.pont@wanadoo.fr, Ou via la page Facebook. Faites votre choix auprès de Monsieur GLORIAN, la commande sera préparée. Un rendez-vous sera fixé pour le retrait des livres.

Nouvelle fonctionnalité sur le site internet de la Ville

Visitez Pont sur Sambre virtuellement : un bon moyen de s'évader et une autre façon de découvrir ou redécouvrir notre beau village.

Il suffit de déplacer sa souris et d'explorer.

Prenez de la hauteur en accédant en haut de la Tour du Guet, plongez dans le temps en explorant le Musée de la Maison de Pays

Bonne visite ! Pour rappel, voici le lien : <http://pont-sur-sambre.fr>

D'autres sites seront insérés au fil du temps ...



Carrefour lieudit les 5 Chemins

Le carrefour reliant notre Commune à Hargnies et Vieux-Mesnil était reconnu accidentogène. Son réaménagement a été programmé par les services de la Voirie Départementale afin d'en améliorer la sécurité. Le Département du Nord assure la maîtrise d'ouvrage et le financement de cette opération de sécurité.

Les travaux ont débuté depuis le 28 septembre pour une période de deux mois.

Le projet prévoit la **suppression de la priorité à droite** et **l'instauration d'un stop** sur la RD 117 en venant d'Hargnies et sur le chemin communal « Fâche du Leroy ». Priorité sera laissée à l'axe PONT SUR SAMBRE - VIEUX MESNIL.

La voirie sera équipée de **bandes rugueuses** pour alerter les usagers de l'obligation de s'arrêter à l'intersection et pour faire baisser la vitesse.

Un tourne à gauche est prévu dans le sens PONT SUR SAMBRE vers VIEUX-MESNIL pour se diriger vers HARGNIES.

Pendant toute la durée des travaux, la circulation des véhicules est complètement interrompue et une déviation a été mise en place par les services du Département du Nord.



Démolition de l'ancienne scierie

Le site de l'ancienne Scierie, Rue Notre Dame va subir prochainement une transformation.

En effet, l'entreprise S.I.G a acheté l'ensemble des terrains. Le permis de démolir est en cours d'instruction.

Prochainement, l'ensemble des bâtiments sera démoli.

Cette entreprise a proposé un projet de renaturation avec aménagement du terrain en lieu de promenade, derrière le parc des Libellules. C'est une excellente nouvelle !



Déplacement des panneaux d'entrée de ville à la Haute Rue

Après plusieurs plaintes des riverains de la Haute Rue, j'ai interpellé le Conseil Départemental du Nord et Monsieur Arnaud DECAGNY, vice-président en charge des infrastructures routières du Département afin qu'une solution soit trouvée pour diminuer la vitesse des automobilistes, sur cette route sinueuse et étroite.

Après plusieurs échanges, il a donc été convenu d'intégrer cette portion de route départementale en agglomération, ce qui limitera de droit la vitesse des véhicules à 50km/h, du n°1 au n°11 Haute Rue et du n°2 au n°20 Haute Rue.

J'ai donc présenté cette option aux membres du Conseil Municipal lors de la réunion du 05 juin 2020 qui m'ont autorisé à l'unanimité à prendre un arrêté permanent de circulation. Les services du Département du Nord ont donc procédé à l'installation de la nouvelle signalisation. **Il convient donc maintenant de respecter la nouvelle limitation de vitesse pour la sécurité de tous.**

En conséquence, la Commune est maintenant en charge de l'entretien de cette partie de Route Départementale.



Bornes incendie

La réglementation oblige le Maire à s'assurer de l'existence, de la suffisance et de la disponibilité des ressources en eau pour la lutte contre l'incendie, au regard des risques à défendre.

L'entreprise DECI Défense incendie de Bachant a donc procédé au contrôle technique réglementaire des 49 Points d'eau incendie (P.E.I) de la Commune pour un montant TTC de 2 115.00 € et a ensuite réalisé la remise en état de l'ensemble du parc pour un montant de 4 563.80 €.



Autorisations d'urbanisme

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme. En fonction du type du projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis de construire ou une déclaration préalable de travaux.

La déclaration préalable concerne la réalisation d'aménagement de faible importance (abri de jardin, création d'une ouverture, changement de l'aspect extérieur)

Le permis de construire concerne les travaux de construction de grande ampleur (construction d'une maison individuelle, d'une annexe de plus de 20 m² ou 40m² selon les situations ...)

N'hésitez pas à vous renseigner **avant d'entreprendre des travaux** : les délais d'instruction varient de 1 à 6 mois en fonction du type de demande et du lieu de votre projet.

Depuis l'instauration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal :

- Toute demande de démolition doit faire l'objet d'un permis de démolir
- Toute demande d'implantation de clôture, sur tout le territoire, doit faire l'objet d'une demande de déclaration préalable de travaux.

Déjections canines

Un grand nombre d'habitants se plaint du non ramassage des déjections canines. Ces pollutions urbaines posent de véritables problèmes de dégradation de notre cadre de vie. Les propriétaires de chiens doivent assumer la propreté de leurs animaux au cours de leurs promenades. C'est avant tout une question de respect et de vivre ensemble.

Il est rappelé que toute déjection non ramassée peut être passible d'une amende de 35 €.

Alors ayez le bon réflexe !



Détritus

Il n'est pas rare à Pont sur Sambre de voir des mégots de cigarette joncher le sol, des déchets agrémenter les espaces publics, ou encore des tessons de bouteilles garnir dangereusement l'aire de jeux pour enfants. Toutes ces incivilités, dues au comportement de quelques-uns ternissent l'image de notre village. Il suffirait pourtant que chacun respecte les règles de vie commune pour que les Pontois continuent de vivre dans un cadre agréable. Nos services tentent de faire cesser ces manquements aux règles élémentaires de savoir-vivre. Mais nous avons besoin du concours de chacune et de de chacun pour que Pont sur Sambre demeure une ville où il fait bon vivre pour tous.



Poubelles

Nous vous rappelons également que les poubelles ne doivent pas rester sur le trottoir pour ne pas gêner la circulation des piétons.

Par conséquent, nous vous remercions de rentrer vos poubelles chaque lundi.

Rappel des bons gestes :

- les ordures ménagères doivent être jetées dans des sacs bien fermés. Les déchets recyclables propres et secs doivent, eux, être mis en vrac dans le bac.
- Pour garantir la protection et la sécurité des agents de collecte, les mouchoirs, essuie-tout, gants et masques à usage unique doivent être placés dans un sac plastique fermé.



La Belle Epoque

La propagation du COVID 19 a entraîné l'annulation des différentes manifestations organisées dans la commune. Espérant qu'en 2021 les conditions seront meilleures et que nous pourrons reprendre toutes nos activités dans notre bonne humeur habituelle.

Venez nous rejoindre, nous vous accueillerons avec plaisir :

Contact : Anne BEAUVAL Présidente tél: 06 85 22 73 52



Le Musée de la Maison de Pays

Musée de la Maison de Pays

Dans le cadre de la fête du patrimoine, les samedi 13 et dimanche 20 septembre 2020, la Maison de Pays en collaboration avec la médiathèque Félix Del Marle avait préparé un programme sur les deux jours.

Sur le thème *Patrimoine et Education, Apprendre pour la vie*, il était proposé aux enfants une visite du Musée suivie de différents ateliers : dessin, calligraphie, crochet, point de croix et jeux anciens.

Le renforcement des mesures sanitaires prises par le Préfet du Nord a entraîné l'annulation de ces journées européennes du patrimoine sur les communes du territoire de la CAMVS, dont Pont sur Sambre.

Les membres du musée remercient les personnes qui se sont inscrites aux différents ateliers. Ils sont navrés d'avoir dû les annuler. Ils espèrent que l'année prochaine les conditions seront meilleures et permettront de reprendre ces idées (et d'autres à l'étude) peut-être pendant les petites vacances scolaires ou lors de week-ends.

Le musée ouvrira à partir de février 2021, le 2ème dimanche de chaque mois de 15h à 18h.

Il reste cependant ouvert toute l'année sur réservation au 03 27 67 54 67 pour les associations, écoles, centres de loisirs et familles, dans le respect des règles préfectorales dans la lutte contre la propagation du COVID 19.



Maison de Pays, 113 Grand-Rue Pont-sur-Sambre

Association HGI « Les P'tits Loups »

Votre Halte Garderie de PONT SUR SAMBRE vous accueille les :
LUNDIS ET JEUDIS de 08h15 à 12h00
À la salle polyvalente dans la salle de PMI.
Venez ! Nous serions heureux d'accueillir votre petit loup !!

183 Grand Rue - 59138 PONT SUR SAMBRE
06.44.35.12.94
Compt-aps@orange.fr ou secret-aps@orange.fr



Les Restos du Cœur

• La Campagne d'Été

Elle a pris fin le 26 octobre 2020, après 13 journées de distribution au cours desquelles 48 familles ont été servies.

• La Campagne d'Hiver

Elle débutera le **LUNDI 23 NOVEMBRE** à la salle des associations de la Ville de Bachant, et ce, chaque **lundi de 14h à 16h** jusque mi-mars, dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

En ces moments difficiles la solidarité s'avère indispensable vis-à-vis des plus démunis, n'hésitez pas à franchir la porte des restos. Pour tout renseignement complémentaire, une adresse mail : ad59d.bachant@restosducoeur.org

AM VERIN - Responsable du Centre.

La Banque Alimentaire

La banque alimentaire aura lieu comme chaque année le dernier week-end de novembre, soit **les vendredi 27 et samedi 28 novembre 2020**.

Une collecte sera effectuée par des bénévoles dans les magasins suivants :

LIDL de Bachant, ALDI de Bachant et le Centre LECLERC d'Aulnoye-Aymeries.

Vous pouvez également déposer des denrées non périssables, le samedi 28 novembre à la salle des fêtes de PONT SUR SAMBRE.

Vous remerciant par avance de votre générosité



**Banques
Alimentaires**

Les Brochets

Les membres du Conseil d'Administration ont participé à des travaux d'élagage sur les berges de Sambre, de la Rue Maruelle jusqu'à la Brasserie Delmarle. Cette action a été mise en place pour offrir aux pêcheurs plus de place et de commodités pour pratiquer leur passion. La passerelle qui donne accès au Marais a également été rénovée.

Depuis le 1er septembre et jusqu'au 15 décembre, la carte de pêche « personnes majeures » est proposée avec une remise de 50 % chez nos dépositaires : Café « Le Tricolore » de Pont sur Sambre - Decathlon Hautmont - Sur le site du Val Joly - Sur internet



**Notre Assemblée Générale se tiendra lors du 1er trimestre 2021.
Nous vous tiendrons informés !**

Les associations pontoises nous ont communiqués leurs informations avant l'annonce des dernières mesures liées à la crise sanitaire.
Le confinement étant pour l'instant la règle stricte à appliquer, toutes les salles sont fermées et les associations ne fonctionnent pas.
Tout comme nous, les présidents des associations s'adaptent à la réglementation en vigueur.

Ikebana

Le Club Ikebana vous propose des cours d'art floral japonais, au Centre Polyvalent :

◇ Les 5 et 19 novembre

◇ Les 3 et 17 décembre

De 15h00 à 19h00.

Plus d'informations, auprès de Madame COLSON, présidente au 03.27.63.16.99



Peinture sur Soie

L'association vous invite à une démonstration artisanale de peinture sur soie : écharpes, foulards, coussins, tableaux, lampes, tous les **MARDIS** et **JEUDIS** de 14h30 à 18h00, à l'ancienne école des garçons.

Pour toute demande d'informations, contacter Madame LEGRAND au 03.27.66.41.26



Ecole de Musique

L'école de musique de la Fanfare municipale a rouvert ses portes en septembre 2020, après l'épisode du confinement dû à la covid-19.

Ont été accueillis 25 élèves qui découvriront la musique par la pratique d'un instrument. L'enseignement est dispensé par :

- ◆ Monsieur Olivier LEHELLE : Solfège et Cor d'harmonie
- ◆ Monsieur Vincent LIEMANCE : Solfège, trompette et petits cuivres
- ◆ Monsieur Alain BAUDRY : Saxophones
- ◆ Monsieur Florian LIENARD : Percussions, Trombone et Tuba
- ◆ Monsieur Eric BRUYERRE, directeur de cette école.

Pour tout renseignement : ecolepont@gmail.com



Colt Country Dancers

Le Club vous accueille :

tous les lundis de 18h30 à 20h30, à la salle des fêtes

avec le respect de la distanciation sociale et des gestes barrières.

Au programme : Country et danse en ligne



APE « les P'tits Pontois »

Durant l'année scolaire 2019/2020, en qualité de membres de l'APE Les P'tits Pontois, nous avons organisé le vide-greniers des petits, le marché de Noël, le Tiot Carnaval et des ventes de viennoiseries. Nous avons, cette année encore, comptabilisé un record de participants et de visiteurs sur l'ensemble des manifestations et nous vous remercions vivement de votre fidélité.

Malheureusement la crise sanitaire et la fermeture des établissements scolaires nous ont freinés dans notre élan. Nous n'avons donc pas pu réaliser la distribution de chocolats de Pâques, la vente de roses pour la fête des mères et la kermesse tant attendue pour le plaisir des petits et des grands.

Toutefois nous avons accompagné différemment nos CM2 pour leur entrée au collège en leur offrant une carte cadeau de 30 euros chacun.

Force est de constater que nous ne pourrons réaliser notre vide-greniers 2020 et notre habituel marché de Noël, nous proposerons une vente de chocolats. Un bon de commande sera distribué dans les écoles. où Nous proposerons également dans l'année d'autres événements comme la vente de viennoiseries, de fleurs...

N'oublions pas que tous les bénéfices des actions servent aux enfants par le financement des manifestations futures et des dons versés aux deux écoles.

Ainsi c'est avec enthousiasme que nous vous attendons très nombreux lors de nos différents événements.

Vous êtes parents d'élèves et vous souhaitez vous investir dans une association où il fait bon s'amuser, rejoignez-nous !

L'APE les P'tits Pontois.

Retour en images sur l'année 2019/2020



Danse & Co

En couple, vous voulez bouger, vous maintenir en forme ?
Venez nous rejoindre dans une ambiance conviviale autour de la danse de salon : Cha Cha, Quick Step, Valse viennoise, Disco, Tango, Salsa cubaine, etc...
Cours assurés par une professeure diplômée, **le jeudi**.
Entraînements animés par l'Association le **mercredi de 18h00 à 21h00**.
Contacts téléphone : 06 89 59 76 07 ou 07 88 45 28 84



Les Sambriennes

Les cours ont lieu **tous les mercredis de 18h30 au 19h30** au Complexe Sportif Louis Demade - sauf vacances scolaires
Notre sympathique équipe, encadrée par 2 animatrices, vous convie à les rejoindre pour un travail complet du corps dans la bonne humeur : échauffement, cardio, aérobic, renforcement musculaire, coordination, abdos -fessiers
2 premières séances gratuites de découverte, tout au long de l'année.
N'hésitez plus, venez nombreux. Renseignements au 03.27.39.05.45



Rythme et Révérence

L'association Rythme et Révérence avec Marjorie vous accueille, au Centre Polyvalent :

Pour les enfants, dès 4 ans :

- Le lundi
De 17h15 à 18h15 : Débutantes
De 18h15 à 19h15 : Moyennes
- Le Jeudi
De 17h30 à 19h30 : Ados
- le vendredi
De 17h15 à 18h15 : Débutantes
De 18h15 à 19h15 : Moyennes
De 19h15 à 20h45 : Grandes

Pour les adultes :

- Le lundi
De 19h15 à 20h15: Adultes avancés
- Le jeudi
De 19h30 à 20h30 : Adultes débutants

Informations :

Tel : 06.19.99.31.05 / 03.27.39.11.05
mail : rythmeetreverence@yahoo.fr

Tarifs :

- - de 18 ans : licence : 25 €
- Cours 15 € par mois
- + de 18 ans : licence : 30 €
- Cours 10 € par mois



Le gala de danse devait se dérouler le samedi 17 octobre au Centre Polyvalent. Le contexte sanitaire n'a pas permis d'organiser cette manifestation. Toutefois, les danseurs et danseuses ont pu présenter aux familles, les chorégraphies, à distance, via internet, dans le respect des gestes barrières.

Un beau moment de convivialité !



Informations Municipales

La Mairie à votre service *(hors période estivale)*

Ouverture du lundi au vendredi
De 08h30 à 12h00
Et de 13h30 à 17h30
Le samedi de 09h00 à 12h00

Tel : 03.27.67.22.22
Fax : 03.27.67.47.31
e-mail : mairie.pontsursambre@wanadoo.fr

Retrouvez sur notre site internet : www.pont-sur-sambre.fr toutes les informations municipales, adresses et quelques liens utiles pour vos démarches administratives

Pendant cette période de confinement, la Mairie reste ouverte aux jours et horaires habituels, pour toutes les démarches urgentes et indispensables.

Médiathèque Félix Del Marle
Mr GLORIAN 03.27.62.76.15

Salle des sports
Concierge M. LOTTIAUX

Centre Polyvalent
Concierge M.RIBES

Ecole maternelle
Directrice Mme VINCENT
03.27.67.32.98

Ecole primaire
Directrice Mme VIOLET
03.27.67.34.08

Permanence Assistante Sociale
En Mairie les mardis matins sur RDV
Au 03.59.73.17.00

Consultation des Nourrissons
2ème et 4ème mardi de chaque mois
Centre Polyvalent

Les P'tits Loups
Lundis et jeudis Centre Polyvalent
8h15 à 12h00

Aides pour toutes démarches administratives
Mme Roselyne LEGER 06.19.41.83.78

Permanence PROMOCIL en Mairie sans RDV
Tous les 1ers lundis de chaque mois
De 15h00 à 16h00



Permanences pour la vente des tickets de cantine et l'encaissement des factures de garderie :

Le lundi : de 13h30 à 17h00

Le mercredi : de 09h00 à 12h00

Le Samedi : de 09h00 à 12h00 *(sauf juillet et août)*

Informations Pratiques

Horaires d'ouverture de la déchetterie

Attention, à compter du 2 novembre, la déchetterie d'Aulnoye-Aymeries passe à l'heure d'hiver !

⇒ du lundi au samedi : de 08h00 à 17h45

⇒ le dimanche : de 09h00 à 11h45

Attention, votre déchetterie est fermée les jours fériés.

L'accès à la déchetterie se fait uniquement grâce à **un badge**.

Pour l'obtenir, il faut se rendre à l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre - 1 Place du pavillon - 59600 MAUBEUGE et se munir de la carte grise du véhicule et d'un justificatif de domicile.

Vous pouvez également réaliser cette démarche sur le site internet de la CAMVS : www.agglo-maubeugevaldesambre.fr

Encombrants

La collecte des encombrants, mise en place par l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre, s'organise selon le rythme suivant :

Pour les communes de moins de 4 000 habitants : 2 passages par an.

Pour 2020, le dernier passage est prévu **le lundi 14 décembre 2020**.

Nous vous invitons à déposer vos encombrants sur le trottoir, dans la limite de 2m3, la veille au soir.

Ne seront pas collectés :

Electroménager - Informatique - les déchets ménagers spéciaux - les gravats - l'élagage d'arbres - les cartons - les pneus - la céramique

Action citoyenne de nettoyage des berges

L'association Canoë Kayak Club d'Aulnoye-Aymeries a réalisé une action citoyenne de nettoyage de la Sambre et des berges, le samedi 19 septembre, sur la Commune de Pont sur Sambre.

25 bénévoles piétons et 10 kayakistes ont réalisé le ramassage de déchets.

Merci à l'association pour cette action citoyenne !

L'association de sports loisirs réalise des stages en eaux vives et des sorties rivières. Les entraînements piscine ont lieu le soir de 19h45 à 21h45. Toutes les personnes sont acceptées, débutantes ou confirmées. Renseignements au 03.27.66.60.60



Recensement Citoyen

Tout jeune français de 16 ans (fille et garçon) doit se faire recenser auprès de sa Mairie.

Voici les démarches à réaliser :

Les jeunes doivent se faire recenser auprès de la Mairie de leur domicile, dès 16 ans et jusqu'au dernier jour du 3ème mois qui suit celui de l'anniversaire.

A noter : si les délais ont été dépassés, il est toujours possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

Quelles pièces fournir à la Mairie ?

Pour effectuer le recensement citoyen, merci de vous munir **du livret de famille et de la carte d'identité**.

La Mairie vous délivre alors une attestation de recensement.

Il n'est pas délivré de duplicata. En cas de perte ou de vol, il est possible de demander un justificatif de recensement au centre du Service National de Lille - Boulevard de Lille - Caserne Vandamme - BP 50125 - 59001 LILLE Cedex

Contact : 03.59.00.43.00 du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Après avoir obtenu votre attestation de recensement, nous vous invitons à vous **créer un compte sur la plateforme dédiée au recensement citoyen : www.majdc.fr**.

Vous pourrez ainsi suivre en ligne, l'évolution de votre dossier, poser vos questions, télécharger votre convocation...

La suite du recensement

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Celle-ci permet de vous informer sur vos droits et devoirs en tant que citoyens ainsi que sur le fonctionnement des institutions. La participation à cette journée est obligatoire entre le 16ème et le 25ème anniversaire.

Vous recevrez entre la date de votre recensement et celle de votre 18ème anniversaire, une convocation écrite vous indiquant votre date de participation. Il est possible de modifier cette date sur le site MAJDC.fr

Déroulement de la journée.

Déplacement :

La convocation ouvre droit :

⇒ à un bon de transport SNCF

⇒ Ou à une indemnité forfaitaire de déplacement

Horaires de la journée :

Les journées commencent et finissent à des horaires compatibles avec les transports en commun (généralement 08h30 - 17h00) - Le repas du déjeuner est pris en charge.

Certificat de participation

Pour attester de votre participation à la Journée de Défense et de Citoyenneté, il vous est remis à l'issue de la formation, un certificat de participation.

Cette attestation de participation vous sera demandée lors de votre inscription aux concours et examens de l'Etat (permis de conduire, baccalauréat, BEP...)

Si vous êtes dans l'attente de votre convocation à la journée de recensement, vous pouvez justifier de votre situation avec l'attestation de recensement délivrée en Mairie.

Le recensement permet aussi l'inscription du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

Informations Pratiques



Le cadastre solaire

Parier sur le solaire en Avesnois, c'est possible !

Le Parc naturel régional de l'Avesnois, acteur de la transition énergétique, lance son cadastre solaire pour développer les énergies renouvelables.

Ce projet inscrit dans le Contrat de Transition Ecologique et Solidaire est soutenu financièrement par l'ADEME et la Région Hauts de France. Il vise à favoriser le développement des installations solaires (thermiques et photovoltaïques) sur le territoire.

« Ça coûte cher », « c'est compliqué », « les installateurs sont tous des voleurs »... Les idées reçues ne manquent pas lorsque l'on aborde le sujet des panneaux solaires. Pour combattre ces préjugés et accompagner la transition énergétique du territoire, le Parc Naturel régional de l'Avesnois vient d'investir dans un tout nouveau service à destination de ses habitants, entreprises et collectivités qui seraient intéressés par l'installation de panneaux solaires.

Comment ça marche?

Concrètement, l'outil prend la forme d'un site internet dédié qui vous permet :

- ⇒ de tester le potentiel solaire de votre habitation grâce à une technologie de pointe 100 % française
- ⇒ D'estimer le coût de l'investissement ainsi que sa rentabilité sur 20 ans et au-delà
- ⇒ De bénéficier gratuitement d'un accompagnement par des experts en énergie solaire
- ⇒ D'être mis en relation avec des installateurs de la Région retenus pour la qualité de leur expérience ainsi que leurs prix compétitifs

Quel territoire? L'outil couvre l'ensemble des communes du Parc et de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe, soit 159 communes.

Pour qui? L'outil est utilisable par tous et il référence l'ensemble des toitures du périmètre concerné (habitations, hangars agricoles, zones commerciales, bâtiments publics...)

Quel objectif? Permettre aux habitants, entreprises et collectivités du territoire de réfléchir à un projet solaire en ayant tous les éléments en main grâce à une information claire et un accompagnement objectif.

Où ? Le cadastre solaire du Parc Naturel Régional de l'Avesnois est disponible gratuitement en ligne à l'adresse suivante : <https://parc-naturel-avesnois.insunwetrust.solar>



Informations de dernière minute liées au CONFINEMENT

• Les commerces pontois s'adaptent, voici les informations liées au CONFINEMENT :

Au Pont Gourmand vous propose des menus à emporter le samedi soir de 18h30 à 21h, le dimanche midi de 11h30 à 14h00 et le dimanche soir de 18h30 à 21h00 . Informations et renseignements au 03.61.46.65.35

La friterie chez Fred fonctionne sur commande uniquement. Réservations au 06.95.73.25.43.

La Casa Della Pizza vous propose la vente à emporter et les livraisons à domicile. Réservations au 03.27.60.31.60

La Patate continue la vente à emporter - Renseignements au 06.08.02.32.36

Le café le Tricolore reste ouvert uniquement pour la vente de tabac.

La supérette Coccimarket est ouverte tous les jours et vous propose la livraison à domicile. Informations au 03.27.67.26.26

La boulangerie, la pharmacie, les cabinets médicaux et paramédicaux fonctionnent normalement.

Covid-19

Le Département du Nord : en état d'urgence sanitaire

Le 28 octobre 2020, le président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et déplacements sur l'ensemble du territoire métropolitain. Le département du Nord est donc concerné par des mesures de confinement du 30 octobre au 1er décembre minimum.

Les déplacements sont interdits, sauf sur présentation d'une attestation et pour les déplacements indiqués sur celle-ci. **Une amende forfaitaire de 135 € sera appliquée en cas de non-respect du confinement.**

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le : à :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire :

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou un établissement d'enseignement ou de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés, déplacements pour un concours ou un examen.
- Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées, le retrait de commande et les livraisons à domicile.
- Consultations, examens et soins ne pouvant être assurés à distance et l'achat de médicaments.
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants.
- Déplacement des personnes en situation de handicap et leur accompagnant.
- Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public
- Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative
- Déplacement pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires

Fait à :

Le : à :

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

1. Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.
2. A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.
3. Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.